

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2016 À 20 h 30

L'an deux mil seize, le jeudi 28 janvier, à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Rouffiac, dûment convoqué le 22 janvier 2016, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Joël ARNAUD, Maire.

PRÉSENTS : Joël ARNAUD, Carmen MARC, Pierre DESTRIEUX, Pierre RENAULT, Emmanuel SEGUIN, Aline CLÉMOT, Rachel BERNALEAU, Jean-Luc RÉTAUD, Hervé TORCHUT, Loïc TOUZINAUD et Marion DEVER, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Monsieur Pierre RENAULT a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 1^{er} décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

2016/01/01 - CONVENTION « ACTES » - CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET BUDGÉTAIRE

Délibération pour la mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein d'une collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Considérant que la collectivité de ROUFFIAC souhaite s'engager dans la dématérialisation de ses actes et de ses actes budgétaires soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant que la télétransmission des actes budgétaires implique :

- Le scellement du flux dans TotEM avant la télétransmission et le respect du format XML
- La télétransmission de l'ensemble des documents budgétaires afférents à un exercice à partir du premier document télétransmis
- La complétude des actes budgétaires transmis
- L'envoi concomitant, via Actes Réglementaire, de la délibération de l'organe délibérant et de la dernière page du document budgétaire signée par les membres de l'organe délibérant

Considérant que SOLURIS, le Syndicat Informatique de la Charente-Maritime, a été retenu pour être le tiers de télétransmission ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- Décide de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité ;
- Autorise le maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Charente-Maritime, représentant l'État à cet effet ;
- Autorise le maire à signer électroniquement les actes télétransmis
- autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure utile, avec SOLURIS, le Syndicat Informatique de la Charente-Maritime, pour la mise en œuvre de ce dispositif à partir du 1^{er} mars 2016.

2016/01/02 - SDEER : EXTENSION RÉSEAU + ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle la demande d'extension de réseau d'éclairage public rue de la Seigneurie.

Il serait judicieux de profiter des travaux d'extension du réseau France-Télécom pour préparer également le réseau d'éclairage public avec extension BT (basse tension), sans pose de point lumineux dans l'immédiat. À cet effet, des devis ont été demandés :

- au SDEER pour la préparation du réseau EP avec extension BT : 539,02 € HT (50 % à la charge de la commune, soit 269,51 € HT)
- et à SOBECA pour l'extension du réseau France-Télécom : 1 043,15 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de faire les travaux,
- charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire,
- prévoira la dépense au budget primitif 2016.

2016/01/03 - AIRE DE LOISIRS - Choix prestataire et Montant du loyer

Trois candidatures à la gestion de notre aire pour la saison 2016 ont été reçues en mairie. Le Conseil Municipal a choisi de confier la gestion au gestionnaire 2015.

Le montant du loyer a été fixé selon l'offre potentiellement disponible pour 2016.

- 3 000€ si l'offre comporte les structures professionnelles.
- 1 200€ si l'offre ne comporte pas les structures professionnelles (Sur la base théorique de 300€ par mois d'exploitation sur 4 mois).

Dorénavant, le loyer saisonnier, pour utilisation du ponton (50 m²), sera augmenté d'une taxe dite taxe de terrasse au tarif suivant :

- | | | |
|-------------|------------------------------|----------|
| - Juin : | 1,40 € x 50 m ² = | 70,00 € |
| - Juillet : | 2,79 € x 50 m ² = | 139,50 € |
| - Août : | 2,79 € x 50 m ² = | 139,50 € |

Soit un total de 349,00 €.

Un double de la convention sera envoyé à la Préfecture et à la DDTM pour une prise en compte de cette nouvelle taxation.

2016/01/04 - MÉDECINE DU TRAVAIL

Les collectivités et établissements publics territoriaux ont l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive interne ou externalisé.

L'ASTA des Charentes, association de Santé au Travail en Agriculture, à laquelle la commune de ROUFFIAC adhéraait depuis 2010, a résilié la convention à compter du 31 décembre 2014, par manque de médecins. Depuis cette date, la commune ne possède plus de service de médecine préventive.

Le Centre de Gestion de la Charente-Maritime, après étude, a proposé plusieurs choix d'organismes en médecine préventive dont deux qui ont donné leur accord : l'APAS (Association pour l'Action Sociale) et la STAS (Santé au Travail d'Aunis et de Saintonge).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, compte tenu du tarif et du lieu des visites médicales, décide de souscrire une adhésion auprès de **l'APAS** (Association Pour l'Action Sociale) pour assurer le suivi médical des agents de la commune, à compter **du 1er janvier 2016** et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

2016/01/05 - ACTE ADMINISTRATIF - Prix d'achat d'une parcelle

Dans le cadre de la régularisation du tracé du carrefour entre la rue du Grand Loubet et la rue des Charpentières, il convient d'établir un acte administratif entre le propriétaire et la commune pour une surface de 4m².

La proposition communale fait état d'un prix de 25 € le m², soit 100 € pour les 4 m² concernés.

Monsieur le Maire est chargé de soumettre cette proposition aux intéressés et d'établir l'acte administratif correspondant.

2016/01/06 - TÉLÉSAUVEGARDE

Compte tenu des risques liés à la perte de données vitales, le Syndicat propose des contrats de sauvegarde aux communes qui le souhaitent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de souscrire un contrat de sauvegarde des « logiciels métier » pour un volume de 5 Go au prix de 30€ mensuels (Frais de mise en service de 204€) à compter du 01/03/2016 et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier. La dépense sera inscrite dans le prochain budget.

2016/01/07 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Suppression d'adjoint technique 2^{ème} classe et création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe suite à la promotion d'un agent.

Dans le cadre de l'avancement de grade du fait de l'ancienneté, Monsieur le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe 4 h hebdomadaire et de créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe 4 h hebdomadaire à compter du 1^{er} mars 2016.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et modifie le tableau des effectifs, au 1^{er} mars 2016 comme suit :

EMPLOIS	Votés par CM	Pourvus	Non Pourvus
PERMANENTS TITULAIRES	3	3	0
Adj. Adm. Principal 1 ^{ère} classe : 27 h hebdo	1	1	0
Adj. Technique territorial 1 ^{ère} classe : 4 h hebdo	1	1	0
Adj. Technique territorial 2 ^{ème} classe : 28 h hebdo	1	1	0
NON PERMANENTS	2	0	2
Agent de remplacement du Centre de Gestion	1	0	1
Contrat aidé : 26 h hebdo (Voirie)	1	0	1

2016/01/08 - SUBVENTIONS APPRENTISSAGE OU VOYAGE SCOLAIRE (PRIMAIRE OU SECONDAIRE)

Dans le cadre de subventions qui émanent d'établissement scolaires pour les jeunes de la commune, Monsieur le Maire rappelle la délibération du 19 février 2015 par laquelle le conseil municipal, à l'unanimité, avait décidé d'allouer la somme de 50 € maximum (ou moins si la demande était inférieure) par jeune de moins de 25 ans en apprentissage ou par jeune de moins de 20 ans pour voyage scolaire et par année scolaire. Cette somme sera attribuée au jeune concerné.

S'agissant de demandes de début d'année, le conseil municipal s'engage, à l'unanimité, à voter les sommes versées au budget primitif de l'année concernée, au compte 6574.

2016/01/09 - CONVENTION SPA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la convention suivante pour l'année 2016 :

La SPA, agissant en qualité de fourrière, s'engage à venir prendre, dans les meilleurs délais, tout animal dont le propriétaire n'a pu être identifié et qui aura été recueilli et capturé sur le territoire de la Commune conventionnée. La présence de cet animal devra être signalée à la SPA par les services de la Mairie ou de la gendarmerie.

La Commune s'engage à verser, pour l'année 2016, à la SPA de SAINTES, une contribution de

0,26 € par habitant (476), soit la somme de 123,76 €.

2016/01/10 - QUESTIONS DIVERSES

• La Direction Départementale de la Cohésion Sociale souhaite organiser à ROUFFIAC le mardi 7 juin prochain la cérémonie de remise des médailles de la Jeunesse et des Sports. Le Conseil Municipal donne son accord sous réserve des frais induits.

Monsieur Le Maire informera le correspondant

• Informations de Monsieur Le Maire :

- Pancarte signalétique routière sur le Grand Chemin Chaussée détruite par un automobiliste. Déclaration de sinistre faite.
- Travaux d'électricité dans l'ALSH à prévoir suite au contrôle par le cabinet VÉRITAS.
- Travaux de rénovation des jeux de l'aire de loisirs à prévoir suite au prochain contrôle du 2 février 2106 par le cabinet VÉRITAS (Payés à 100% par la Communauté de Communes de la Haute Saintonge).
- Travaux à prévoir sur le réseau de défense d'incendie (Demande de devis à VÉOLIA), suite au contrôle de notre système de défense par le SDIS17 - **S**ervice **D**épartemental d'**I**ncendie et de **S**ecours de la Charente Maritime):
 - Déplacement d'un poteau d'incendie (Avenue du Pradeau),
 - Suppression d'un poteau d'incendie (Route de Brives),
 - Installation d'un nouveau poteau d'incendie (Quartier de la Figérasse).
- Travaux d'assainissement rue de la Grande Métairie (De la propriété J-P.VELEZ à la propriété A. ARNAUD) planifié par le Syndicat des Eaux entre fin 2016 et début 2017. L'assainissement des propriétés du chemin de la Terrière est repoussé de quelques années.
- CDA de Saintes
 - Réunion exceptionnelle le 10 février pour traiter de la future gouvernance.
 - Dossier MUTUALISATION.

Monsieur Le Maire présente succinctement le projet et remet à chaque conseiller le double de la lettre envoyée à la CDA.

Une réunion commune (Conseil municipal de St Sever et de Rouffiac) est planifiée le 11 février à 18h30 à ROUFFIAC. Tous les membres du Conseil sont invités à y participer.
- Travaux de rénovation du hangar terminés. Il reste à en aménager l'accès (Voirie dans le budget 2016).
- Deux demandes reçues d'administrés pour une extension de l'éclairage public, rue de la grande Métairie et avenue de Peuplat. Les travaux ne seront certainement pas entrepris en 2016.
- Défibrillateur reçu. À poser et formation à organiser.
- Pour Aline CLÉMOT, rapporteur, ou Emmanuel SEGUIN, suppléant, invitation à l'Assemblée Générale de la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) le 3 février à COURCOURY, à la salle de la maison de la Seugne.

- Information de Carmen MARC sur le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) du Pays de la Saintonge Romane (Organisation de l'habitat au sein du Pays pour les prochaines années en préservant et valorisant les activités professionnelles, artisanales et touristiques).
- Information de Pierre DESTRIEUX sur les évolutions 2016 du service du traitement des déchets (La commune de ROUFFIAC ne passe pas en redevance incitative; Les tarifs de collecte des ordures ménagères augmentent de 5%).
- Information de Pierre DESTRIEUX sur la réunion de la commission CDA - Habitat de mardi dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Signatures :

J. ARNAUD

C. MARC

P. DESTRIEUX

R. BERNALEAU

P. RENAULT

E.SEGUIN

L. TOUZINAUD

JL RÉTAUD

M. DEVER

A. CLEMOT

H. TORCHUT